



PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER ANNUEL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL – CAS SANS PRE QUALIFICATION
POUR LES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DU RESEAU ROUTIER CLASSE DE
DAKAR (GESTION 2023)**

D/1602/A2

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS » du 22 Décembre 2022.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures des Transports Terrestres et du Désenclavement, a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer le programme d'entretien routier annuel et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de mise à niveau du réseau routier classé de Dakar (Gestion 2023).
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer les travaux suivants :
 - Installation générale de chantier et projet d'exécution ;
 - Travaux préparatoires et dégagement des emprises ;
 - Terrassements généraux ;
 - Travaux de chaussée et revêtement ;
 - Ouvrages d'assainissement et de protection ;
 - Travaux de signalisation et équipements routiers.

Les travaux seront exécutés en un marché à lot unique et indivisible.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du décret n°2014-1212 du 22 Septembre 2014 portant Code des Marchés publics du Sénégal.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de :

Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal
Rue David DIOP x F, Fann Résidence

Tel : +221 33 869 07 51 – Fax : +221 33 864 63 50

E mail : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bsenghor@ageroute.sn

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables de 09H 00 à 17H 00 à partir du **30 Janvier 2023**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont, entre autres :
- i. avoir réalisé au cours des sept (7) dernières années à partir de 2015, trois (3) projets de travaux d'entretien de routes revêtues ayant chacun une valeur minimale de **Quatre milliards (4 000 000 000) F CFA** ;

Les Candidats devront fournir les attestations de travaux ou les procès verbaux de réception des travaux. Les prestations qui ne sont pas accompagnées d'une attestation ou de procès verbaux de réception ne seront pas comptabilisées.

- ii. avoir au cours des trois (3) dernières années à compter de 2019 (2019, 2020 et 2021) au minimum un chiffre d'affaires moyen annuel de **Dix milliards (10 000 000 000) F CFA** ;
- iii. disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'un établissement financier de premier ordre d'un montant équivalent à **Un Milliard deux cent cinquante millions (1 250 000 000) F CFA**.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (**100 000**) F CFA par versement au compte n°SN 153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies. Un exemplaire du DAO sera disponible et pourra être consulté sur place par tout candidat intéressé.
8. Les offres devront être soumises au secretariat de la cellule de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **28 Février 2023 à 10 heures 30 minutes précises (heure locale)**. **Les offres remises en retard ne seront pas acceptées**. Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse mentionnée ci-dessous le **28 Février 2023 à partir de 10 heures 30 minutes précises (heure locale)**.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Cent cinquante millions (150 000 000) F CFA**. La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général

Ibrahima NDIAYE